

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 26

Procurations : 3

Absent : 0

Date convocation et affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

### **Membres présents :**

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Patrick Azéma, Sandra Lanini, Benjamin Delprat, Jacqueline Vidal, Michel Combettes, Jean-Michel Caritey, adjoints

Denis Roure, Elisabeth Nait, Christine Marti, Violaine Morel, Renée Collomb, Brigitte March, Nachida Bourouiba, Jacques Daures, Thierry Ruf, Sabine Perrier-Bonnet, Eric Monin, Nicolas Jourdan, Brice Favre, Jamal Ellassri, Karine Anneya, Nathalie Mallet-Poujol, Virginie Pascal, Robert Trinquier, conseillers municipaux.

### **Membres représentés :**

Christine Delage            pouvoir à Jacqueline Vidal  
Christine Baudouin        pouvoir à Renaud Calvat  
Corentin Pic                pouvoir à Michel Combettes

**Secrétaire de séance :** Jacqueline Vidal

### **Affaire 1 - Liste des ouvertures dominicales autorisées pour l'année 2026 – Avis du Conseil municipal**

Rapporteur : Nachida Bourouiba

Madame la conseillère municipale déléguée rappelle qu'à la demande de plusieurs commerces de détail présents sur la commune, après consultation des principales organisations syndicales et des organisations des employeurs, notamment la chambre de commerce et d'industrie, il est proposé de mettre en œuvre pour 2026, seulement 5 ouvertures dominicales selon les modalités suivantes :

Commerces de prêt à porter uniquement :

- Le dimanche 11 janvier 2026 (1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'hiver) ;
- Le dimanche 28 juin 2026 (1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'été) ;
- Les dimanches 13, 20 et 27 décembre 2026 (fêtes de fin d'année).

Autres commerces concernés par les dispositions de l'article L.3132-6 du Code du Travail (hors prêt à porter) :

- Les dimanches :
  - 29 novembre 2026 ;
  - 06, 13, 20 et 27 décembre 2026 (fêtes de fin d'année).

Sur la base de ces informations et de la législation en vigueur, elle propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé de Madame la conseillère municipale déléguée et en avoir délibéré,

**Adopte A LA MAJORITE** la proposition formulée (un vote contre : Robert Trinquier)

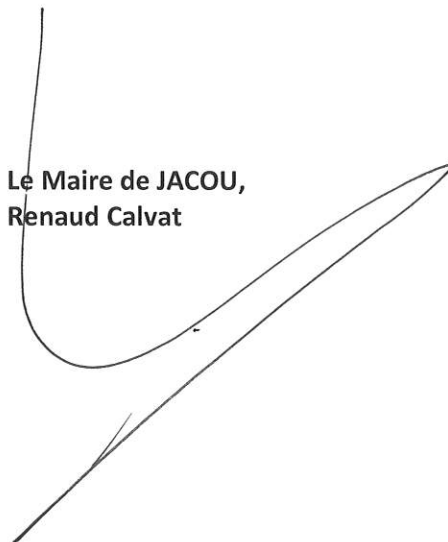
Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le secrétaire de séance,  
Jacqueline Vidal



Le Maire de JACOU,  
Renaud Calvat



Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 19/12/2025
- date d'affichage le : 19/12/25